



DÉPARTEMENT
DE VAUCLUSE

ARRONDISSEMENT D'AVIGNON

REGISTRE
DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

SÉANCE DU 13 DÉCEMBRE 2018

Délibération n°2018117

Date de convocation : 07/12/2018

Membres en exercice : 26

Votants : 25

Pour : 24

Contre : 0

Abstention : 1

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Nîmes dans un délai de deux mois à compter de sa publication.

Acte publié le : 21/12/2018

L'an deux mil dix-huit, le treize décembre à quinze heures trente, le Conseil de Communauté s'est réuni à Orange, au nombre prescrit par la loi en séance ordinaire sous la présidence de M. Alain ROCHEBONNE :

Présents :

Châteauneuf-du-Pape : AVRIL Claude

Courthézon : ROCHEBONNE Alain, LEMAIRE Marie-Thérèse, FENOUIL Jean-Pierre

Jonquières : BISCARRAT Louis, MAFFRE Claudine, FLEURY George-Andrée

Orange : BOMPARD Jacques, TESTANIÈRE Gérald, STEINMETZ-ROCHE Marion, PASERO Jean-Pierre, BOURGEOIS Claude, TRAMIER Sandy, BÉGUELIN Armand, MARQUOT Xavier, CRESPO Anne, GASPA Catherine, LAROYENNE Gilles, HAUTANT Anne-Marie

Absents ayant donné pouvoir : FIDÈLE Serge pouvoir à BISCARRAT Louis, LORHO Marie-France pouvoir à BOMPARD Jacques, GRABNER Chantal pouvoir à GASPA Catherine, SABON Denis pouvoir à TESTANIÈRE Gérald, ARNAUD-PERVEYRIE Carole pouvoir à MARQUOT Xavier, GALMARD Marie-Thérèse pouvoir à STEINMETZ-ROCHE Marion

Absent : BOMPARD Guillaume

Secrétaire de Séance : MARQUOT Xavier

OBJET : FINANCES / OUVERTURE PAR ANTICIPATION DES CREDITS D'INVESTISSEMENT 2019

RAPPORTEUR : M. Jacques BOMPARD

L'article L.1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est également en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant budget.

En outre, en l'absence d'adoption du budget, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans

REÇU EN PREFECTURE
le 19/12/2018

Application agréée E-legalite.com

70_DE-084-248400238-20181219-DCC2018117-

la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation susmentionnée précise le montant et l'affectation des crédits.

En 2018 les dépenses réelles d'investissement ouvertes au budget principal de la CCPRO (BP + DM) s'élevaient à la somme de 19 596 716,40 €

L'ouverture anticipée de crédits peut donc être effectuée à concurrence de la somme de 4 899 179,10 € conformément au détail suivant :

Nature	Libellé	BP 2018	DM	Budgetisé Total	¼ des Crédit
2031	FRAIS D'ETUDES	786 700,80 €	714 803,44 €	1 501 504,24 €	375 376,06 €
2051	CONCESSIONS & DROITS SIMILAIRES	15 960,00 €	4 476,00 €	20 436,00 €	5 109,00 €
TOTAL Chapitre 20		802 660,80 €	719 279,44 €	1 521 940,24 €	380 485,06 €
204133	SUBV DPT-PROJET INFRASTRUCTURES	77 218,00 €	0,00 €	77 218,00 €	19 304,50 €
2041582	AUTRES GRPTS BAT & INSTALLATION	40 000,00 €	33 936,70 €	73 936,70 €	18 484,18 €
204182	AUTRES ORG PUB – BAT & INSTALA*	157 100,00 €	1 127 000,00 €	1 284 100,00 €	321 025,00 €
20422	SUBV EQUT DROITS PRIV BAT, INSTA*	49 871,36 €	319 424,99 €	369 296,35 €	92 324,09 €
TOTAL Chapitre 204		324 189,36 €	1 480 361,69 €	1 804 551,05 €	451 137,76 €
2111	TERRAINS NUS	122 652,00 €	35 000,00 €	157 652,00 €	39 413,00 €
2115	TERRAINS BATIS	867 000,00 €	0,00 €	867 000,00 €	216 750,00 €
21311	HOTEL DE VILLE	30 000,00 €	0,00 €	30 000,00 €	7 500,00 €
21318	AUTRES CONSTRUCTION	117 324,00 €	0,00 €	117 324,00 €	29 331,00 €
2135	INSTALLATION GLES, AGENCT	24 000,00 €	35 656,53 €	59 656,53 €	14 914,13 €
2151	RESEAUX DE VOIRIE	473 000,00 €	148 545,61 €	621 545,61 €	155 386,40 €
2152	INSTALLATION DE VOIRIE	164 355,16 €	18 357,80 €	182 712,96 €	45 678,24 €
21534	RESEAUX D'ELECTRIFICATION	0,00 €	264 525,51 €	264 525,51 €	66 131,38 €
21538	AUTRES RESEAUX	0,00 €	2 400,00 €	2 400,00 €	600,00 €
21571	MATERIEL ROULANT	332 034,40 €	-91 434,88 €	240 599,52 €	60 149,88 €
21578	AUTRE MAT. & OUTILLAGE DE VOIRIE	80 982,80 €	2 407,70 €	83 390,50 €	20 847,63 €
21735	CONSTRUC INSTAL GEN AGENC AMEN	0,00 €	16 100,00 €	16 100,00 €	4 025,00 €
2181	INSTAL GLE, AGENCT, AMENAGT DIV	0,00 €	15 900,00 €	15 900,00 €	3 975,00 €
2182	MATERIEL DE TRANSPORT	415 960,00 €	431 567,24 €	847 527,24 €	211 881,81 €
2183	MAT. DE BUREAU & INFORMATIQUE	68 372,00 €	18 238,80 €	86 610,80 €	21 652,70 €
2184	MOBILIER	24 000,00 €	16 924,12 €	40 924,12 €	10 231,03 €
2188	AUTRES IMMOBILISA* CORPORELLES	535 960,00 €	1 901 127,53 €	2 437 087,53 €	609 271,88 €
TOTAL Chapitre 21		3 255 640,36 €	2 815 315,96 €	6 070 956,32 €	1 517 739,08 €
2313	CONSTRUCTION	692 400,00 €	109 462,67 €	801 862,67 €	200 465,67 €
2315	INSTALLATION MAT. & OUTIL TECH.	6 229 710,30 €	3 167 695,82 €	9 397 406,12 €	2 349 351,53 €
TOTAL Chapitre 23		6 922 110,30 €	3 277 158,49 €	10 199 268,79 €	2 549 817,20 €
TOTAL Dépenses d'Equipement		11 304 600,82 €	8 292 115,58 €	19 596 716,40 €	4 899 179,10 €

LE CONSEIL DE COMMUNAUTÉ

VU le Code Général des Collectivités Territoriales et plus particulièrement son article L.1612-1,

CONSIDÉRANT l'intérêt de permettre, dès le 1^{er} janvier 2019 et dans l'attente du vote du Budget Primitif, la réalisation de travaux ayant déjà fait l'objet de décisions favorables ou être en mesure de faire face à des dépenses d'investissements nécessaires au bon fonctionnement des services intercommunaux,

APRÈS AVIS de la Commission des Finances en date du 4 décembre 2018,

AYANT OUI l'exposé du Rapporteur, et après en avoir délibéré à la majorité :

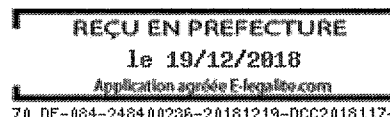
- **AUTORISE** l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement, dans la limite 4 899 179,10 €, conformément aux affectations sus visées,
- **DIT** que ces crédits ouverts par anticipation seront repris au budget primitif 2019 de la CCPRO.

Fait et délibéré les jours, mois et an susdits
Ont signé les membres présents,
Pour copie conforme.
Orange, le 19/12/18



Le Président

Alain ROCHEBONNE



70_DE-084-248400236-20181219-DCC2018117-